

Note de présentation des comptes administratifs 2020

Budget principal

Ce compte peut être présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 24 089 792,19 Recettes : 23 671 109,76
Résultat de l'exercice 2020 : - 418 682,43
Résultat de clôture 2019 (après affectation des résultats) : 2 242 757,10
Résultat de clôture 2020 : **Excédent de 1 824 074,67**

Section d'investissement :

Dépenses : 4 342 471,98 Recettes : 5 022 826,82
Résultat de l'exercice 2020 : + 680 354,84
Résultat de clôture 2019 : + 1 064 957,50
Résultat de clôture de l'exercice 2020 : **Excédent de 1 745 312,34**

Le montant des restes à réaliser est de 2 017 975,62 € en dépenses (principalement 529 630 € pour les fonds de concours aux communes, 206 124,30 € pour les acquisitions de terrains agricoles et économiques, 503 392,43 € pour l'acquisition du bâtiment Avenue de la Petite Marine, 362 706,01 € pour les acquisitions et aménagements du service Gestion des Déchets, ...) et 305 050 € en recettes (FCTVA et subvention DETR), soit un solde de - 1 712 925,62 € (qui est couvert par le résultat de l'année).

Section de fonctionnement :

A- Recettes

Les recettes fiscales de la taxe d'Habitation, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et des Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux s'élèvent à 11 164 007 €.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été levée sur chacune des zones de perception de notre territoire. Le montant global perçu s'élève à 5 217 080 €.

Le Fond National de Garantie Individuel des Ressources et la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle s'élèvent à 937 255 €. Ces deux recettes représentent la perte de ressources de la Communauté de Communes à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle.

La Dotation d'Intercommunalité pour cet exercice est de 215 513 €. Le produit de la Dotation de Compensation s'élève à 2 154 520 €.

Le chapitre des produits du service du domaine est à hauteur de 1 194 865,13 € dont 309 240,46 € au titre de la redevance spéciale, 163 447,93 € pour les ventes et produits du service de gestions des déchets, 224 427,46 € relatif au service Petite Enfance, 258 224,60 € concernant le remboursement

des frais de personnels de l'assainissement, 167 077,78 € de remboursement de frais par l'EPIC Tourisme et 24 556,65 € de remboursement par les communes des frais de mutualisations.

B- Dépenses

Attribution de compensation et de solidarité : C'est le poste le plus important de dépenses de notre budget puisqu'il représente 6 581 056 € répartis entre 5 931 845 € d'attribution de compensation et 649 211 € au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Ordures ménagères : C'est le second poste de dépenses de notre budget puisqu'il représente en réalisation, une somme globale de 6 358 517,03 € dont 1 743 176,47 € de contributions aux organismes de regroupement (SIDOMRA et SIECEUTOM), 2 049 194,74 € de charges à caractère général et 1 305 272,16 € de frais de personnel.

Petite Enfance : les dépenses liées s'élèvent à 2 680 176,49 €, réparties entre les dépenses de personnel à hauteur de 2 287 396,68 € et les charges à caractère général pour 392 779,81 €

Frais de personnel : Le montant total du chapitre 012 s'élève à 5 788 250,82 € (y compris le personnel des services collecte, petite enfance et assainissement).

Charges générales : Le montant du chapitre 011 est de 4 059 728,16 € (y compris la part Ordures Ménagères et Petite Enfance)

Contribution aux organismes extérieurs : C'est la somme de 3 626 433,87 € qui est affectée à cette dépense dont principalement : Service Départemental d'incendie et de Secours (1 294 404,00 €), SIDOMRA et Sieceutom (1 743 176,47 €) et Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (460 800 €).

Section d'Investissement :

A- Dépenses :

Le montant total des dépenses de cette section s'élève à 4 342 471,98 €.

Les principales actions peuvent être résumées comme suit :

Acquisitions de propriétés (réserves foncières politique agricoles, intégration bâtiment Panadayle et réserves foncières les Chasséens) : 1 286 778,69 €

Travaux sur la voirie d'intérêt communautaire : 828 383,65 €

Acquisition autres installations (matériel déchetterie, conteneurs, ...) incluant les travaux de la déchetterie de L'Isle sur la Sorgue : 742 462,59 €

Matériel de transports : 232 822,05 €

Fonds de concours : 114 630 €

Versement d'avances remboursables : 230 000 €

Remboursements d'emprunts : 548 988,07 €

B- Recettes

L'essentiel des recettes constatées sur cette section d'investissement d'un montant de 5 022 826,82 € s'avère être 644 248 € de vente différée des terrains de Saint Joseph, 144 377,70 de cession de terrains et matériels, 401 482,34 € d'affectation du résultat, 1 386 704,07 € d'amortissement des immobilisations, 297 200,00 € du Fonds de Compensation de la TVA, 344 944,13 € de subventions, ainsi qu'un recours à l'emprunt à hauteur de 1 800 000 €.

Budget annexe des zones d'activités

L'objet du budget annexe est d'acquérir des terrains, de les viabiliser puis de les vendre aux entreprises afin de développer l'activité économique sur notre territoire.

Ce budget annexe comporte de nombreuses écritures d'ordre budgétaire.

Le montant des stocks au 31/12/2020 est nul, et donc aucun encours de dette.

Le compte administratif présente une section de fonctionnement avec un résultat de 0,00 € et une section d'investissement avec un résultat positif de 0,00 €.

Budget annexe Production et revente d'électricité

Le compte administratif présente une section de fonctionnement avec un résultat de 0,00 € et une section d'investissement excédentaire de 55 124,33 €, suite au versement de l'avance remboursable par le budget principal.

Budget annexe Assainissement DSP

Ce compte peut être présenté comme suit :

Section de fonctionnement (assainissement collectif) :

Dépenses : 1 048 846,90 Recettes : 1 597 424,65

Résultat de l'exercice 2020 : +548 577,75

Résultat de clôture 2019 (après affectation des résultats) : 0 €

Résultat de clôture 2020 : **Excédent de 548 577, 57**

Section d'investissement (assainissement collectif) :

Dépenses : 2 791 567,06 Recettes : 4 200 377,20

Résultat de l'exercice 2020 : +1 408 810,14 €

Résultat de clôture 2019 : - 307 805,90

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : **excédent de 1 101 004,24 €**

En section de fonctionnement, les principales dépenses concernent le remboursement de frais de personnel au budget principal, la dotation aux amortissements et les frais des intérêts.

En section d'investissement, les principales dépenses constatées portent sur le remboursement de la dette à hauteur de 79 025,21 €, les travaux d'amélioration des réseaux à hauteur de 241 359,05 €, ainsi que la suite des travaux du Schéma Directeur à hauteur de 2 122 608,99 € (dont le principal poste à hauteur de 1 694 473,71 € est la construction de la STEP de Châteauneuf de Gadagne).

Sur la partie recettes, en dehors la dotation aux amortissements (717 702,78 €) et l'affectation du résultat (1 234 667,97 €), il a été constaté un recours à l'emprunt à hauteur de 2 000 000 €.

Budget annexe Assainissement Régie

Ce compte peut être présenté comme suit :

Section de fonctionnement (assainissement collectif) :

Dépenses : 70 568,42 Recettes : 82 142,09

Section de fonctionnement (ANC) :

Dépenses : 96 689,13 Recettes : 87 070,76

Résultat de l'exercice 2020 : 1 955,30

Résultat de clôture 2019 (après affectation des résultats) : 36 909,06

Résultat de clôture 2020 : **Excédent de 38 864,36**

Section d'investissement (assainissement collectif) :

Dépenses : 36 158,08 Recettes : 16 186,00

Section d'investissement (ANC) :

Dépenses : 0,00 Recettes : 275,00

Résultat de l'exercice 2020 : - 19 697,08 €

Résultat de clôture 2019 : 212 105,07

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : **excédent de 192 407,99 €**

Sur la partie ANC, le fonctionnement du service est harmonisé sur les 5 communes. Le montant de ce budget a été réduit en raison de la fin des subventions perçues de l'Agence de l'Eau et reversées aux particuliers pour la réhabilitation de leurs systèmes d'assainissement non collectif.

Sur la partie assainissement collectif, le fonctionnement est marqué par la poursuite de l'équilibre budgétaire de cette partie qui se continue avec des tarifs actualisés annuellement. Il est à noter l'absence de mouvement financier exceptionnel entre les budgets assainissement.

Sur la partie investissement, outre les remboursements du capital des emprunts, des travaux ont été engagés sur la STEP et sur les réseaux.

Présentation des Comptes de gestion

Le receveur communautaire, Monsieur Cornille, nous a remis les comptes de gestion. Ils sont en conformité avec la comptabilité des 5 budgets (le principal et les 4 annexes) de la Communauté de Communes.

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer que les comptes de gestion pour l'exercice 2020 établis pour le budget principal et les quatre budgets annexes, dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Présentation des affectations du résultat

Sur le budget principal, l'excédent de fonctionnement est à hauteur de 1 824 074,67 €.

Le résultat de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) est excédentaire à hauteur de 32 386,72 €.

Il est proposé de ne pas capitaliser et de reprendre en excédent reporté la somme de 1 824 074,67 €.

Sur le budget annexe ZAE, il n'y a pas d'excédent de fonctionnement.

Sur le budget annexe Production et revente d'électricité, le résultat de fonctionnement étant à 0, il n'y a pas d'affectation de résultat.

Sur le budget annexe Assainissement DSP, l'excédent de fonctionnement est à hauteur de 548 577,75 €.

Le résultat de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) est excédentaire à hauteur de 714 636,79 €.

Il est proposé d'affecter la totalité en investissement soit 548 577,75 €. Le résultat reporté sera donc de 0,00 €.

Sur le budget annexe Assainissement Régie, l'excédent de fonctionnement est à hauteur de 38 864,36 €.

Le résultat de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) est excédentaire à hauteur de 185 063,99 €.

Il est proposé de ne pas capitaliser en investissement et de reprendre en excédent reporté la somme de 38 864,36 €.